



Ministère des Finances

Rapport annuel
2013-2014



Ministère des Finances

Rapport annuel
2013-2014

Ministère des Finances

Rapport annuel 2013-2014

Publié par :

Ministère des Finances
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1
Canada

Imprimé au Nouveau-Brunswick

ISBN: 978-1-4605-0489-5
ISSN: 2638-4518

10025



L'honorable Jocelyne Roy-Vienneau

Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Finances du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2013 au 31 mars 2014.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



Le ministre,
Roger Melanson

L'honorable Roger Melanson

Ministre des Finances,

Monsieur,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère des Finances pour l'exercice financier 2013-2014.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Le sous-ministre,
Jean-Marc Dupuis

Table des matières

Message du ministre	1
Message du sous-ministre	2
Faits saillants	3
Priorités stratégiques	5
Mesures du rendement	7
Survol des opérations du ministère	17
Affaires budgétaires et financières.	18
Communications et politique stratégique	19
Services généraux	20
Politique fiscale.	21
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	22
Bureau du contrôleur	23
Division du revenu et de l'impôt	24
Trésorerie.	25
Information financière	26
Tableau 1 : État des dépenses ministérielles par poste budgétaire.	26
Tableau 2 : Services de vérification et d'enquête	27
Tableau 3 : Unité des paiements et remboursements d'impôt et Analyse financière.	28
Résumé des activités de dotation	29
Résumé des projets de loi et des activités législatives	30
Résumé des activités liées aux langues officielles	31
Résumé des recommandations du bureau du vérificateur général	32

Message du ministre

La mission du ministère des Finances est de gérer les finances publiques de la province dans l'intérêt supérieur du Nouveau-Brunswick.

Le ministère des Finances a continué à donner l'exemple en réalisant des projets d'amélioration continue qui visent à réduire les coûts d'exploitation. Le dévouement dont font preuve nos employés en assurant les opérations ministérielles courantes tout en travaillant à des projets spéciaux témoigne du niveau de professionnalisme du ministère.

Le présent rapport annuel donne un compte rendu des opérations, des défis et des réalisations du ministère des Finances durant l'exercice 2013-2014 et met l'accent sur sa vision stratégique. Nous continuerons de miser sur les réussites de l'amélioration continue pour gagner en efficacité et montrer la voie en matière de réduction des dépenses globales du gouvernement.

Le ministre des Finances,
Roger Melanson

Message du sous-ministre

Le ministère des Finances participait pour une troisième année au Processus d'excellence du rendement, et nous continuons d'observer les résultats de cette approche, tant en matière de gestion des dépenses qu'en matière d'efficacité de nos processus et projets.

Le Ministère a continué de concentrer ses efforts sur des initiatives pluriannuelles complexes supposant d'importants investissements en recherche, l'apport de nombreux intervenants, des services-conseils externes et une bonne gestion des ressources. Cette année, le ministère s'est concentré sur plusieurs dossiers clés qui sont abordés dans ce document. Les résultats budgétaires de 2013-2014 reflètent le travail accompli en ce sens.

Notre réussite repose sur le talent et le dévouement de nos employés. Le Ministère a relevé les défis que suppose sa nouvelle approche axée sur le rendement, et il continuera d'investir dans ses employés et initiatives stratégiques en vue d'atteindre ses objectifs sur le plan de l'exploitation et à l'échelle du gouvernement.

Le sous ministre,
Jean-Marc Dupuis

Faits saillants

Le Ministère a assuré une surveillance des dépenses durant toute l'année 2013-2014, et il a tenu régulièrement le gouvernement et le public informés par la diffusion de rapports financiers trimestriels.



La Division de la politique fiscale a coordonné la mise sur pied de la nouvelle *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières*, qui prévoit une amélioration de la transparence, de la responsabilisation et de la gestion responsable des finances de la province.



Le travail de réforme des régimes de retraite dans les services publics, ceux des enseignants et ceux des membres de l'Assemblée législative a été finalisé. Les réformes ont permis d'établir des régimes de retraite plus viables, plus abordables et plus sûrs tout en respectant l'égalité intergénérationnelle. Au total, cinq régimes de retraite dans les services publics ont été réformés à ce jour.



La Division du revenu et de l'impôt a adopté de nouvelles mesures législatives permettant le recours à un mécanisme de signification indirecte pour régler plus de 500 cas de compte d'impôt foncier en défaut de paiement pour lesquels aucun avis ne pouvait être directement signifié au propriétaire. Il est prévu que, grâce à cette initiative, le recouvrement de l'impôt foncier dépassera 4 millions de dollars.



La division de la Trésorerie a affiché une sous-utilisation de 2,1 millions de dollars du budget affecté au service de la dette publique.



Le Ministère a coordonné la conception et la préparation du budget d'immobilisations 2013-2014 et du plan d'immobilisations pluriannuel. La publication d'un plan pluriannuel vise à améliorer la transparence grâce à la diffusion des prévisions du gouvernement provincial en matière de dépenses d'immobilisation pour l'année à venir ainsi que pour les deux autres années qui suivront.



La Division de la politique fiscale et la Division du revenu et de l'impôt ont collaboré avec le ministère de l'Énergie et des Mines pour la mise sur pied de nouveaux régimes de redevances relatifs au pétrole, au gaz naturel et à la potasse concurrentiels, favorables à l'investissement et qui maximisent le rendement pour la province sans freiner le développement.



Le travail soutenu d'amélioration du ministère des Finances a permis de réaliser des économies de 1 096 998 \$ et une augmentation des flux de trésorerie en 2013-2014.



Le Bureau du contrôleur a joué un rôle prépondérant pour communiquer aux ministères et cadres supérieurs les changements aux normes comptables dans le secteur public, qui ont d'importantes répercussions sur les rapports des activités gouvernementales dans les états financiers.



✱

Le Ministère a présenté 64 mémoires au Conseil exécutif, a traité 21 demandes soumises en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, et a procédé à 12 changements réglementaires et à 19 changements législatifs.

✱

Le Ministère a été un chef de file dans l'Initiative de la réglementation intelligente, qui a permis d'enregistrer une réduction de 20 % des obligations réglementaires.

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion officiel qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision des stratégies. Grâce à ce processus, la fonction publique dispose d'une méthodologie ayant fait ses preuves dans les secteurs public et privé pour établir une stratégie.

Le système officiel de gestion commence par une vision stratégique. Le gouvernement exprime sa vision au moyen de thèmes axés sur une **économie plus robuste** et une **meilleure qualité de vie**, tout en **vivant selon nos moyens**. Cette vision stratégique s'articule autour du Schéma stratégique, un outil permettant de cibler les axes d'intervention et de donner une orientation globale dans une optique d'amélioration.

Les approches du schéma stratégique

Le schéma stratégique met l'accent sur ce qui est important pour les citoyens : stimuler la création d'emplois et accroître le nombre de gens qui travaillent; donner accès aux programmes et services nécessaires; veiller à ce que les fonds publics soient utilisés de manière optimale.

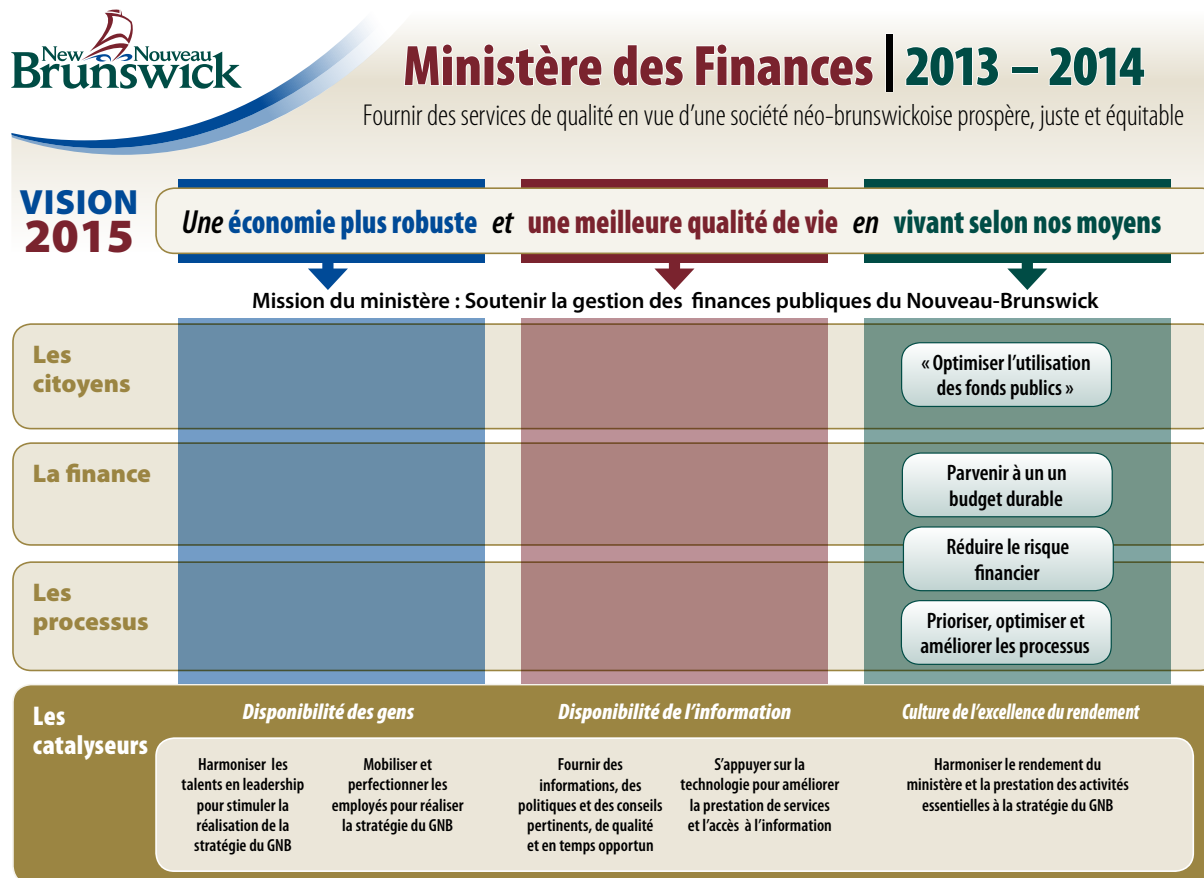
La **perspective financière** tient compte des exigences financières dont nous avons besoin pour appuyer de façon durable l'engagement pris auprès des citoyens pour l'ensemble des trois thèmes de la vision. Cette dimension financière s'attache principalement à soutenir le secteur privé afin de stimuler la croissance, à veiller à ce que le gouvernement vive selon ses moyens en établissant un budget viable et à financer les programmes prioritaires pour contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyens.

Les **processus internes** constituent l'action directe que doit prendre le gouvernement pour réaliser la vision. Ces processus constituent les améliorations stratégiques que le gouvernement doit mettre en œuvre de façon réussie pour concrétiser la vision. Chaque ministère établit ses propres objectifs et priorités, au regard des thèmes stratégiques définis, de manière à les harmoniser à ses programmes et ses besoins particuliers.

Les **catalyseurs** veillent à ce que le GNB soit prêt à exécuter la stratégie au moyen de processus internes. Les dirigeants et les employés doivent acquérir et adopter des comportements qui font participer autrui pour assurer la réussite des projets stratégiques. Les dirigeants doivent avoir accès en temps opportun à des renseignements pertinents pour prendre des décisions stratégiques. De plus, la culture doit tenir compte des personnes qui contribuent à la réussite de la stratégie et souligner leur contribution.

Schéma stratégique du Ministère des Finances

Le ministère des Finances a été l'un des premiers à participer au processus d'excellence du rendement. Ce processus fait partie d'un changement culturel visant à accroître l'efficacité et la responsabilisation, à améliorer les services au public et à rationaliser l'administration. Le Schéma stratégique présenté ci-dessous est un plan permettant de décrire, de mesurer et d'aligner l'orientation prise par le Ministère. Il établit le lien avec les thèmes stratégiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick et décrit les priorités du Ministère pour 2013-2014. Tous les projets entrepris par le Ministère chaque année correspondent à l'un des thèmes stratégiques définis par la province.



VALEURS DE LA FONCTION PUBLIQUE DU N.-B. : COMPÉTENCE – IMPARTIALITÉ – INTÉGRITÉ – RESPECT – SERVICE

Mesures du rendement

Objectifs :	Mesures
Thème stratégique : Vivant selon nos moyens	
Parvenir à un budget durable	Ratio des dépenses réelles par rapport aux dépenses prévues au budget des Finances
	Ratio des dépenses réelles par rapport aux dépenses prévues au budget du GNB
Réduire le risque financier	Nombre de régimes de retraite convertis au nouveau modèle à risques partagés
Prioriser, optimiser et améliorer les processus	Économies réalisées par le biais d'amélioration continue
Catalyseurs (Ressources humaines, informatique et culture d'excellence du rendement)	
Mobiliser et perfectionner les employés pour réaliser la stratégie du GNB	Nombre de processus justifiés et d'indicateurs de rendement clés élaborés
	Nombre d'employés ayant pris part à une formation et/ou aux initiatives de l'amélioration continue
Fournir des informations, des politiques et des conseils pertinents, de qualité et en temps opportun	Pourcentage des recommandations du Bureau du contrôleur mises en œuvre par les ministères
	Pourcentage des jalons atteints en matière d'initiatives essentielles
Tirer parti de la technologie pour améliorer la prestation de services et l'accès à l'information	Nombre de jalons atteints en matière d'initiatives technologiques essentielles

Vivre selon nos moyens : Parvenir à un budget durable

Mesure

Ratio des dépenses réelles par rapport aux dépenses prévues au budget des Finances

Description de la mesure

Cette mesure vise la maîtrise et la gestion des dépenses afin de respecter le budget établi pour le ministère des Finances pour l'exercice en cours. Elle englobe les compressions budgétaires associées aux initiatives de renouvellement, d'approvisionnement, de TI, d'attrition et d'amélioration continue du gouvernement.

Rendement général

En 2013-2014, le ministère des Finances a enregistré des dépenses inférieures à celles prévues au budget de 294 933 \$, ce qui a permis de dépasser l'objectif élargi.

Référence : 93,9 % (1 235 000 \$ de moins qu'au budget)

Cible : 100 %

Réel : 98,6 % (294 933 \$ de moins qu'au budget)

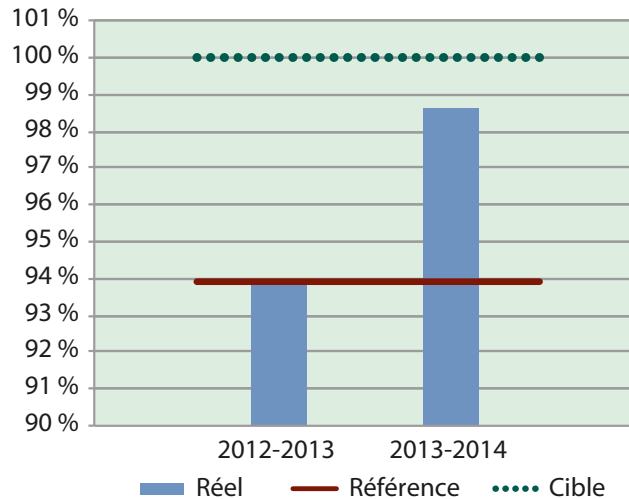
Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Il faut assurer un suivi rigoureux des dépenses, de façon à ce que le ministère des Finances ne dépasse pas son budget annuel.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les mesures suivantes ont permis de réaliser des économies :

- Attrition
- Recherches du gaspillage
- Dotation stratégique de postes vacants



Vivre selon nos moyens : Parvenir à un budget durable

Mesure

Ratio des dépenses réelles par rapport aux dépenses prévues au budget du GNB

Description de la mesure

Cette mesure est établie par le calcul des dépenses réelles en 2013-2014, divisées par les dépenses budgétées.

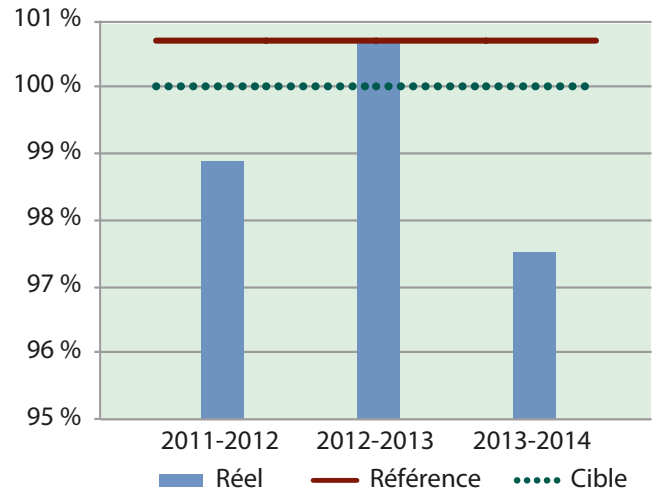
Rendement général

En 2013-2014, les dépenses réelles s'élevaient à 8,3 milliards de dollars, donc 210,4 millions de moins que les dépenses de 8,5 milliards prévues au budget. Ce qui correspond à un ratio des dépenses réelles par rapport aux dépenses budgétées de 97,5 %, soit de 2,5 % inférieur au budget.

Référence : 100,7 % (résultat de 2012-2013)

Cible : 100 %

Réel : 97,5 %



Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Cet indicateur permet de mesurer la capacité du gouvernement à gérer ses dépenses globales en fonction du budget. Le ratio est supérieur à 100 % lorsque les dépenses dépassent le budget et inférieur à 100 % lorsque les dépenses sont inférieures au budget.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les dépenses réelles de 2013-2014 ont baissé de 210,4 millions de dollars par rapport aux prévisions budgétaires. La sous-utilisation de fonds concerne surtout le gouvernement central et s'explique en grande partie par des dépenses inférieures aux prévisions pour les régimes de retraite, les dépenses du gouvernement général et les provisions pour pertes.

Une réduction des dépenses ministérielles dans l'ensemble du gouvernement a contribué à des dépenses inférieures à celles prévues au budget dans un bon nombre de domaines, y compris la Santé, le Développement social et le Développement économique.

Ces réductions ont toutefois été contrebalancées par des dépenses supérieures à celles prévues au budget dans d'autres secteurs, comme l'Éducation et la Formation ainsi que les Transports et l'Infrastructure.

Les dépenses réelles en 2013-2014 ont également été inférieures de 33,2 millions de dollars à celles de l'exercice précédent.

Vivre selon nos moyens : Réduire le risque financier

Mesure

Nombre de régimes de retraite convertis au nouveau modèle de régime de retraite à risques partagés

Description de la mesure

Le gouvernement provincial vise une réforme de tous ses régimes de retraite à prestations déterminées.

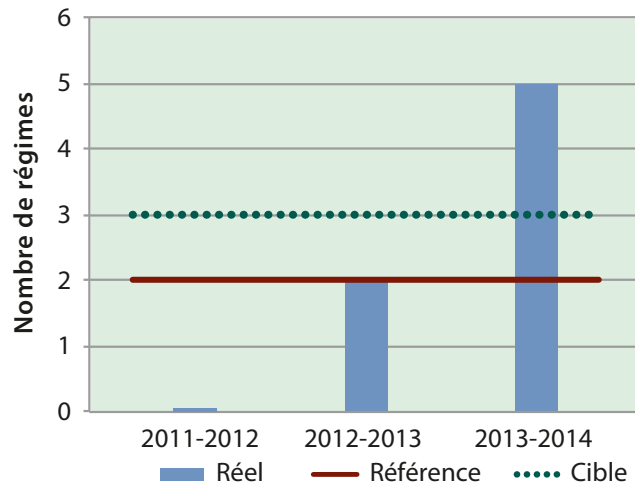
Rendement général

L'objectif de convertir trois régimes a été dépassé : deux régimes de plus ont été convertis.

Référence : 2

Cible : 3

Réel : 5



Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Les anciens régimes de retraite à prestations déterminées supposaient un risque assumé entièrement par le gouvernement provincial. Ces régimes de retraite n'étaient ni viables, ni sûrs, ni abordables. Les agences de notation et les investisseurs sont de plus en plus préoccupés par le passif non capitalisé des régimes de pension et ses répercussions sur le cadre fiscal.

Pour ces raisons, un cadre à risques partagés a été élaboré et sa mise en œuvre est en cours.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

En 2013-2014, le travail de conversion du régime de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* (LPRSP) et du régime de pension des députés à un régime à risques partagés a été effectué. Le régime de pension des enseignants a également été converti à un régime à risques gérés.

Le processus a nécessité une analyse approfondie, ainsi qu'un travail de collaboration avec six syndicats, des employés non syndiqués, des élus et des retraités. Une fois le cadre adopté, il a fallu une nouvelle loi pour entériner la réforme.

Vivre selon nos moyens : Prioriser, optimiser et améliorer les processus

Mesure

Économies réalisées par le biais d'amélioration continue

Description de la mesure

Cette mesure est axée sur les économies réalisées grâce aux initiatives d'amélioration continue Lean Six Sigma.

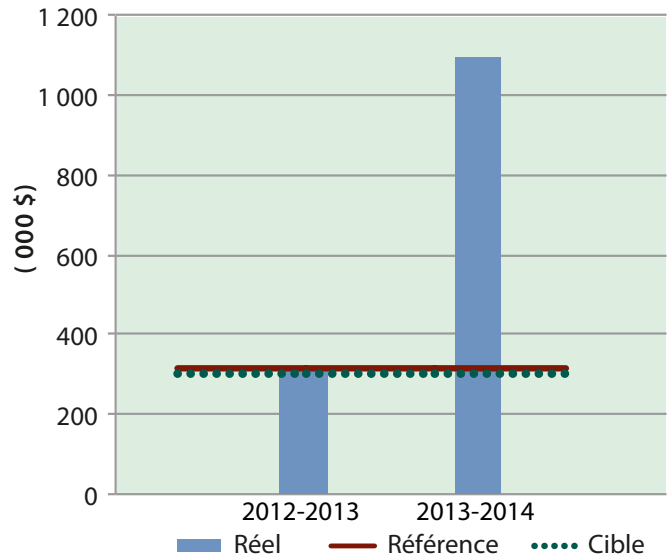
Rendement général

À la fin de l'exercice 2013-2014, le ministère des Finances a réalisé 1 096 998 \$ d'économies ou de trésorerie supplémentaire grâce aux efforts d'amélioration continue formalisés.

Référence : 314 376 \$ (résultat de 2013)

Cible : 300 000 \$

Réel : 1 096 998 \$



Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Les projets entrepris afin d'éliminer et de contrôler les coûts reflètent le bon fonctionnement de nos programmes d'amélioration des processus. Cette mesure indique également une plus grande efficacité et une gestion plus intelligente.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les projets suivants ont contribué à l'accomplissement des objectifs d'amélioration continue du Ministère :

- *Sanctions pécuniaires administratives* : Rationalisation et normalisation des processus visant à s'assurer de la collecte des sanctions dans un délai d'un an.
- *Dettes étudiante* : Amélioration des processus associés à la collecte de la dette étudiante détenue par les employés du GNB.
- *Projets sur les télécommunications* : Amélioration des processus de gestion, contrôle et suivi durcis, annulation des lignes téléphoniques non utilisées et examen des forfaits de téléphonie aux fins d'efficacité des coûts.
- *MCE – Processus de prise de décision* : Rationalisation des processus et amélioration des délais de traitement liés aux soumissions au Comité des politiques et priorités et au Cabinet.
- *Gestion de la trésorerie dans les régies régionales de la santé et à FacilicorpNB* – améliorer les processus pour réduire les coûts d'emprunts excessifs.

*Plusieurs de ces projets avaient été entrepris en 2012-2013, mais comme les résultats ont fait l'objet d'un suivi sur 12 mois, ils ont été inclus aux mesures de 2013-2014.

Catalyseurs : Mobiliser et perfectionner les employés pour réaliser la stratégie du GNB

Mesure

Nombre de processus justifiés et d'indicateurs de rendement clés élaborés (IRC)

Description de la mesure

Grâce à cette mesure, un suivi est fait du nombre de processus ministériels qui ont été cartographiés et du nombre de paramètres visant le rendement qui ont été définis, le cas échéant.

Rendement général

À la fin de l'année 2013-2014, le ministère des Finances avait cartographié 16 processus, dépassant ainsi son objectif de 13.

Référence : Nouvelle mesure

Cible : 13 processus

Réel : 16 processus

Quelle est la raison d'être de cette mesure?

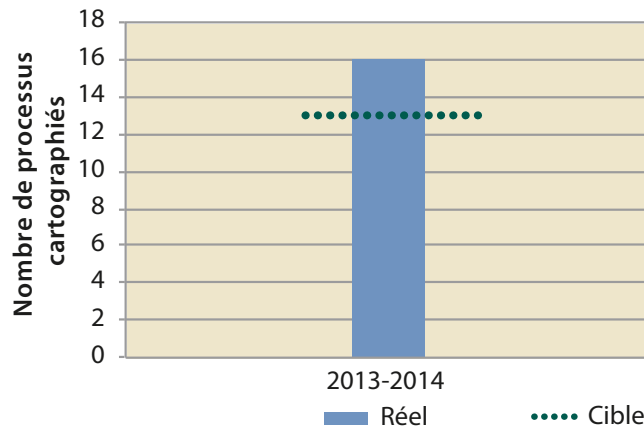
Le fait de documenter des paramètres visant les processus et le rendement permet de réduire les risques en matière de poursuite des activités, d'améliorer les processus, d'accroître la responsabilisation quant aux paramètres et de mobiliser les employés.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Dans le cadre d'un projet pilote, l'Unité de l'amélioration continue a mis sur pied et a donné une formation sur la cartographie des processus et la production d'IRC. Cette formation a été donnée aux équipes des divisions de l'ensemble du ministère des Finances.

Chaque division a cartographié au moins un processus. Ensuite, selon le cas, les divisions ont élaboré des IRC pour assurer un contrôle continu de l'efficacité et de l'efficience de leur processus.

Étant donné que le projet pilote a connu un grand succès selon ses participants, la cartographie des processus et la production d'IRC se poursuivront pour l'exercice 2014-2015.



Catalyseurs : Mobiliser et perfectionner les employés pour réaliser la stratégie du GNB

Mesure

Nombre d'employés ayant pris part à une formation et/ou aux initiatives d'amélioration continue

Description de la mesure

Grâce à cette mesure, un suivi est fait du nombre d'employés du Ministère qui ont officiellement pris part à une formation d'amélioration continue ou à un projet Lean Six Sigma (LSS) officiel. L'objectif était de mobiliser et de perfectionner les employés quant aux méthodes d'amélioration continue des processus. Cette mesure est cumulative et permet de dénombrer les employés qui ont participé à une formation et à des projets depuis la mise en œuvre de l'approche LSS en 2012.

Rendement général

À la fin de l'année 2013-2014, 81 des employés du ministère des Finances avaient activement participé à des formations ou projets LSS, ce qui dépassait l'objectif fixé de 78 employés.

Référence : 56 employés

Cible : 78 employés

Réel : 81 employés

Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Le suivi du nombre de participants nous permet de présenter à une multitude d'employés les concepts LSS, et ainsi de faire la promotion d'une culture d'amélioration continue au sein du gouvernement.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

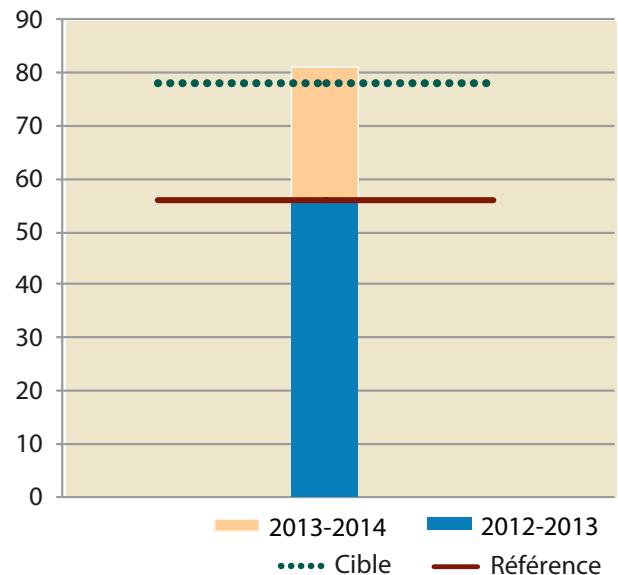
Des employés du Ministère ont participé aux projets ou formations LSS suivants :

Projets en 2013-2014 :

- Gestion de la trésorerie
- Volume I des comptes publics
- Correspondance des cadres
- Cartographie des processus

Formation en 2013-2014 :

- Ceinture noire
- Recherches du gaspillage
- Schéma de processus
- Gestion de la qualité
- Suivi financier Lean Six Sigma
- Ceinture verte
- Champion de projet
- Propriétaire des processus



Catalyseurs : Fournir des informations, des politiques et des conseils pertinents, de qualité et en temps opportun

Mesure

Pourcentage des recommandations du Bureau du contrôleur mises en œuvre par les ministères

Description de la mesure

Le pourcentage des recommandations qui ont été mises en œuvre ou qui suivent des plans de mise en œuvre comme prévu.

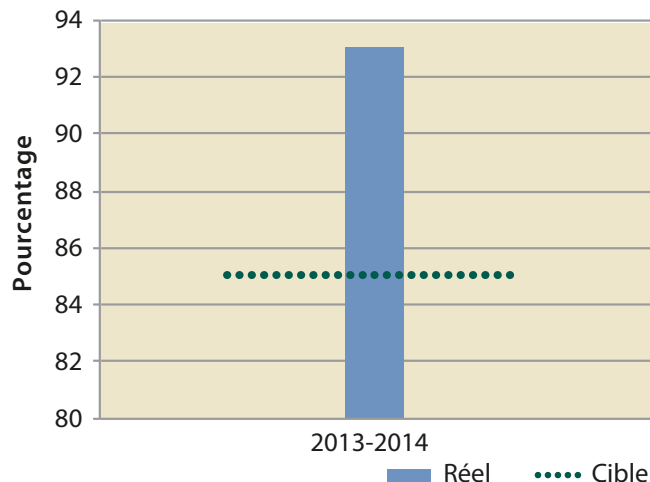
Rendement général

La mise en œuvre des recommandations du Bureau du contrôleur a dépassé l'objectif et l'objectif élargi de chaque trimestre.

Référence : Nouvelle mesure

Cible : 85 %

Réel : 93 %



Quelle est la raison d'être de cette mesure?

L'un des objectifs du Bureau du contrôleur consiste à fournir des recommandations fondées sur une analyse dans le but de promouvoir des mécanismes de contrôle et une efficacité améliorées dans les activités du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Mesurer le degré de mise en œuvre des recommandations démontre que leurs destinataires apportent les modifications suggérées pour améliorer les mécanismes de contrôle et l'efficacité, mais aussi que la pertinence des recommandations formulées est reconnue.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Durant l'année, un suivi relatif aux recommandations et à l'état de leur mise en œuvre a été effectué. Toutes les communications aux clients expliquaient clairement que l'état de la mise en œuvre de chaque recommandation faisait l'objet d'un suivi aux fins de rapports. On demandait également aux clients de fournir l'état de la mise en œuvre des recommandations dans un délai déterminé. Le Bureau du contrôleur a assuré le de toutes les réponses en attente des clients.

Catalyseurs : Fournir des informations, des politiques et des conseils pertinents, de qualité et en temps opportun

Mesure

Pourcentage des jalons atteints en matière d'initiatives essentielles

Description de la mesure

Le Ministère a répertorié le pourcentage des jalons atteints en matière de projets essentiels pour chaque trimestre.

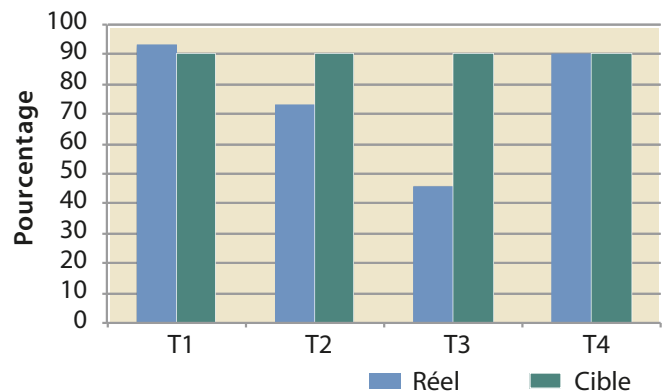
Rendement général

Bien que l'objectif de 90 % des jalons réalisés ait été atteint dans deux trimestres sur quatre, tous les projets continuent d'aller de l'avant.

Référence : S.O.

Cible : 90 % des jalons atteints

Réel : Atteinte de l'objectif dans deux des quatre trimestres.



Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Le Ministère a beaucoup de projets à priorité élevée dont plusieurs sont complexes, comportent plus d'un volet et dépendent de la collaboration et la participation de nombreux intervenants. Dans le contexte de la mise en œuvre du Processus d'excellence du rendement, le Ministère estimait que beaucoup de ses projets de développement politique et opérationnel d'importance devraient faire l'objet d'un suivi et figurer dans ses rapports. Cette mesure a été créée dans le but d'assurer un contrôle en vue de l'atteinte de résultats dans le cas de projets relevant de plusieurs intervenants.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Voici quelques exemples de projets ayant fait l'objet d'un suivi dans le cadre de cette mesure :

- Développement de la transparence et de la responsabilisation dans les engagements électoraux et nouvelles mesures législatives sur l'équilibre budgétaire.
- Élaboration d'un nouveau plan stratégique visant le Bureau du contrôleur.
- Analyse des régimes de redevances relatives aux ressources naturelles.
- Examen du partage des revenus et de la stratégie sur les jeux.
- Élaboration d'une stratégie pangouvernementale sur les occasions de revenus.

Catalyseurs : Tirer parti de la technologie pour améliorer la prestation de services et l'accès à l'information

Mesure

Nombre de jalons atteints en matière d'initiatives technologiques essentielles

Description de la mesure

Suit le déroulement des projets technologiques clés en surveillant les dates de réalisation de jalons importants dans les projets.

Rendement général

Les jalons ont été atteints dans les trois projets technologiques prioritaires. Les trois projets incluait :

1. La modernisation du système d'impôt foncier
2. L'entente internationale concernant la taxe sur les carburants (IFTA) – solution de traitement des déclarations
3. La solution de reprise après sinistre pour le système Oracle Financials

Référence : Nouvelle mesure

Cible : Cinq jalons du projet atteints

Réel : Cinq jalons du projet atteints

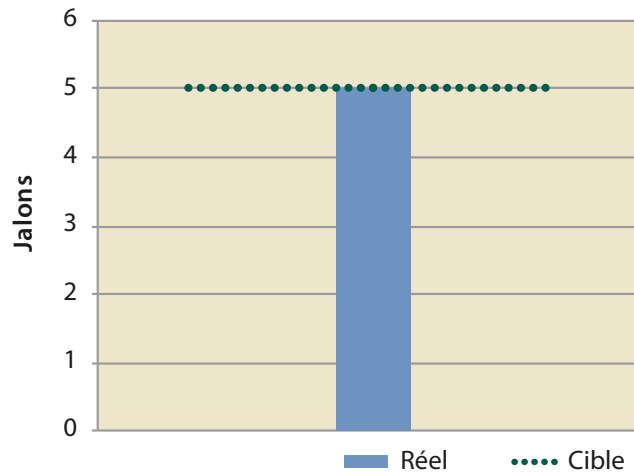
Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Cette mesure indique clairement les priorités opérationnelles touchant des projets technologiques et communique les dates d'achèvement prévues pour les jalons importants. Cette mesure aide au respect des échéanciers de projets technologiques à long terme.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les projets technologiques prioritaires suivants ont fait l'objet d'un suivi dans le cadre de cette mesure :

1. **Modernisation du régime d'impôt foncier**
Le travail sur le projet pluriannuel de développement d'un nouveau régime d'impôt foncier s'est poursuivi.
2. **IFTA – solution de traitement des déclarations**
Le travail de mise sur pied d'un système de traitement des formulaires IFTA a été entamé.
3. **Solution de reprise après sinistre pour le système Oracle Financials**
Des améliorations ont été apportées au processus de reprise du système Oracle Financials après une panne.

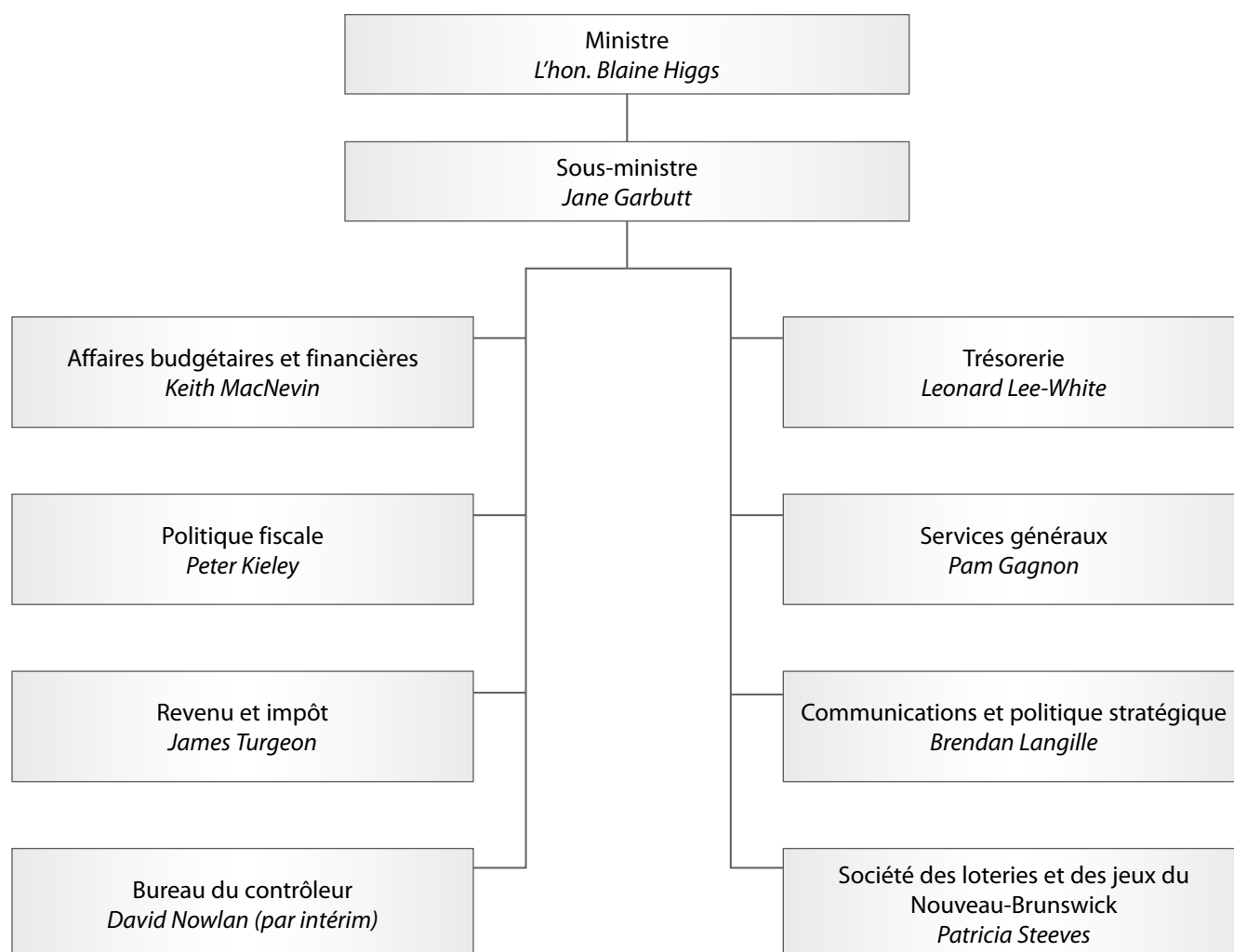


Survol des opérations du ministère

Le ministère des Finances est un organisme central du gouvernement qui a pour mission d'appuyer la gestion des finances publiques de la province dans l'intérêt supérieur du Nouveau-Brunswick.

En 2013-2014, le Ministère employait près de 195 personnes à temps plein, occasionnellement ou contractuellement. Cet effectif se composait de 199 employés en 2012-2013.

Chaque division et chaque direction joue un rôle dans le flux des recettes et dépenses au sein du gouvernement du Nouveau-Brunswick.



(Au 31 mars 2014)

Affaires budgétaires et financières

La mission de la **Division des affaires budgétaires et financières** est de préconiser une utilisation efficace et efficiente des ressources financières du gouvernement et de fournir des services de secrétariat au Conseil de gestion. Elle est rendue possible par deux domaines ministériels majeurs : la préparation du budget et la surveillance des dépenses, et les services de secrétariat du Conseil de gestion.

Surveillance des budgets et des dépenses

Les membres du personnel de la Division jouent un rôle clé dans l'élaboration des budgets des dépenses et la mise en œuvre de plans de dépenses pluriannuels s'inscrivant dans les objectifs financiers énoncés par le gouvernement. Ces plans sont suivis de près de façon continue afin de prévoir tout changement dans les prévisions fiscales et d'y réagir de façon appropriée. La Division soumet au gouvernement des analyses, des conseils et des options de restrictions pour examen.

Opérations du Conseil de gestion

La Division fournit des services de secrétariat au Conseil de gestion et sert de liaison entre le Conseil et tous les autres ministères et organismes du gouvernement. Le personnel de la Division consulte les ministères et les organismes sur les questions à porter à l'attention du Conseil. Ces questions sont analysées afin d'en évaluer les répercussions sur les ressources financières et humaines et de déterminer toute information supplémentaire dont les membres du Conseil pourraient avoir besoin pour prendre des décisions éclairées. Le ministre et le sous-ministre des Finances agissent respectivement à titre de président et de secrétaire du Conseil de gestion.

Faits saillants

La Division a coordonné la préparation du budget 2014-2015 déposé le 4 février 2014, y compris le budget d'immobilisations 2014-2015, le plan d'immobilisations pluriannuel, ainsi que le volet des dépenses du budget principal 2014-2015 et du plan pluriannuel.

Des services de secrétariat ont été fournis à l'occasion de plus de 60 réunions du Conseil de gestion durant l'année, dont ont découlé près de 260 décisions touchant des ministères et organismes du gouvernement.

Communications et politique stratégique

La Direction des communications et de la politique stratégique a deux objectifs principaux :

1. communiquer les initiatives du ministère des Finances au public et au personnel ministériel;
2. diriger et coordonner d'importantes initiatives législatives et stratégiques élaborées par les divisions opérationnelles du ministère des Finances.

La Direction des communications et de la politique stratégique est chargée de :

- mettre en œuvre les stratégies de communication internes et externes;
- surveiller et analyser la couverture médiatique;
- gérer les relations avec les médias;
- rédiger des discours et publier des communiqués;
- conseiller le ministre et la haute direction en matière de communications et de questions d'orientation stratégique;
- assister le ministre durant les sessions de l'Assemblée législative;
- coordonner la législation du Ministère;
- fournir des services de traduction aux divisions du Ministère;
- administrer les sites Web et intranet du Ministère;
- préparer et organiser les tournées prébudgétaires du ministre;
- fournir une orientation stratégique pour l'élaboration de politiques;
- favoriser une bonne compréhension des objectifs du Ministère en matière d'excellence du rendement et faire connaître ses réussites en ce sens.

Faits saillants

La Direction a fourni des services de soutien en communications dans le cadre d'initiatives gouvernementales d'importance, y compris la réforme des régimes de retraite, le budget provincial, la *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières*, la publication des états financiers annuels et des rapports économiques trimestriels, ainsi que le Processus d'excellence du rendement du gouvernement.

Le *Rapport annuel sur les droits* a été préparé et déposé.

La Direction a participé de concert avec la Division des services généraux à un projet mené par le Bureau du conseil exécutif consistant à élaborer un nouveau modèle et une nouvelle politique pour le rapport annuel.

Services généraux

La **Division des services généraux** offre une gamme de services partagés à environ 500 employés dans divers ministères, organismes et commissions du gouvernement. La Division a pour objectif de réaliser des économies grâce à un personnel de soutien, à des processus et à des systèmes communs. Elle peut ainsi offrir de meilleurs services dans les domaines de la gestion de l'information et de la technologie, des ressources humaines et de la gestion financière.

La **Direction des services financiers** a pour mandat d'assurer que les budgets annuels soient établis conformément aux politiques, aux priorités et aux objectifs de dépenses définis dans le cadre fiscal du gouvernement. La Direction fournit des services de comptabilité, d'approvisionnement et de gestion des contrats ainsi que des conseils financiers, des fonctions d'analyse et de contrôle et des services de gestion de l'actif et des risques, de suivi et de production de rapports financiers.

La **Direction des ressources humaines** a pour responsabilité d'offrir des services stratégiques complets en matière de ressources humaines, dans les domaines suivants : planification des ressources et services-conseils, relations avec les employés, apprentissage et développement organisationnel, recrutement et rétention, santé et mieux-être au travail, reconnaissance des employés, formation sur les langues officielles et formation en langue seconde.

La **Direction de la gestion de l'information et de la technologie** est chargée d'assurer l'utilisation et la gestion efficaces et sécuritaires de la technologie et de l'information. Elle travaille en étroite collaboration avec ses clients dans le but de mettre en œuvre et d'offrir des solutions visant à satisfaire les besoins opérationnels de ces derniers. Elle voit aussi à la maintenance continue et au soutien de plus de 60 systèmes de gestion, dont le système d'information financière du Ministère.

L'**Unité de l'amélioration continue** est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi des progrès et de la communication du schéma stratégique, du tableau de bord équilibré et de SOMIA (une énumération de projets stratégiques) du Ministère. De plus, elle est chargée de favoriser l'épanouissement d'une culture d'excellence du rendement au sein du ministère des Finances, et de superviser l'équipe chargée de l'amélioration des processus Lean Six Sigma.

Faits saillants

La **Direction de la gestion de l'information et de la technologie**, en collaboration avec la Division du revenu et de l'impôt, a poursuivi la modernisation du régime d'impôt foncier. Elle a aussi entamé le travail de mise en place d'un système informatique de traitement des déclarations dans le cadre de l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants (IFTA) et a mis en place un système de traitement des chèques reçus du public.

La Direction des services financiers a veillé à ce que le Ministère atteigne les objectifs de réduction des dépenses de 250 000 \$ fixés pour l'année.

La Direction des ressources humaines a atteint son objectif de trois ans en matière d'attrition, pour dégager des économies de 600 000 \$. La Direction a également amorcé le travail relatif à une stratégie d'optimisation des compétences pour le ministère des Finances.

L'Unité de l'amélioration continue a supervisé de nombreux projets d'amélioration des processus Lean Six Sigma au sein du ministère des Finances et dans l'ensemble de la Partie 1 du gouvernement. De plus, l'équipe a donné des séances d'orientation au personnel des Finances sur les concepts Lean Six Sigma, ainsi que la formation en cartographie des processus et en recherche du gaspillage.

Politique fiscale

La **Division de la politique fiscale** fournit des conseils d'orientation stratégique, des analyses et de l'information sur les politiques fiscales et budgétaires, les relations financières intergouvernementales et l'économie. La Division a la responsabilité de l'élaboration et de la surveillance du plan budgétaire et du cadre fiscal pluriannuel, elle coordonne la préparation et la rédaction du discours annuel sur le budget, des rapports fiscaux et économiques et assure le suivi de la production de rapports en ce qui concerne le rendement économique de la province. Elle est également en charge des consultations entre le gouvernement fédéral et les provinces concernant les programmes en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux* entre le gouvernement fédéral et les provinces et du *Régime de pensions du Canada*.

La **Direction de la politique fiscale et des revenus** contribue également à la protection des intérêts financiers de la province en offrant des conseils d'orientation stratégique, des analyses et de l'information concernant les relations fiscales intergouvernementales. La Direction joue un rôle clé dans l'élaboration du cadre fiscal pluriannuel et du budget provincial, la préparation du discours sur le budget, des rapports fiscaux et économiques, la surveillance du plan budgétaire et la coordination des prévisions générales des recettes du gouvernement. Elle participe aux consultations intergouvernementales sur les principaux programmes de transfert du gouvernement fédéral, dont les transferts de péréquation et les transferts en matière de programmes de santé et sociaux, et à la maintenance évolutive de ces programmes. Elle prend part également aux consultations intergouvernementales sur le Régime de pensions du Canada.

La **Direction de l'analyse économique et statistique** assure prévisions économiques, surveillance et analyse, y compris le soutien aux ministères du gouvernement. La Direction offre également au gouvernement des services de recherche, d'analyse et d'information socio-économiques et démographiques. Les activités statistiques de la Direction sont menées conformément à la *Loi sur la statistique* par l'intermédiaire du bureau de coordination.

Faits saillants

Sous la direction des premiers ministres dans le cadre du Conseil de la fédération, la Division a travaillé en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux sur des questions comme la modernisation des arrangements fiscaux et le niveau adéquat de revenu de retraite.

La Division a contribué à l'élaboration des mesures du tableau de bord équilibré ministériel et gouvernemental.

La Division a coordonné la mise sur pied de la nouvelle *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières*, qui prévoit une amélioration de la transparence, de la responsabilisation et de la gestion responsable des finances de la province.

La Division a continué d'offrir des services de soutien au gouvernement sur des questions liées à la fiscalité, aux relations fédérales-provinciales, ainsi qu'à l'analyse économique et statistique.

La Division a amélioré les processus internes par l'automatisation de la conservation des données économiques diffusées par Statistique Canada.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick

La Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) est une petite société de la Couronne rattachée au Ministère et l'entité commerciale des jeux de hasard dans la province. À ce titre, la SLJNB gère l'entente de prestation de services conclue avec l'exploitant du casino et est l'actionnaire de la province dans la Société des loteries de l'Atlantique (SLA). La SLJNB a les responsabilités suivantes :

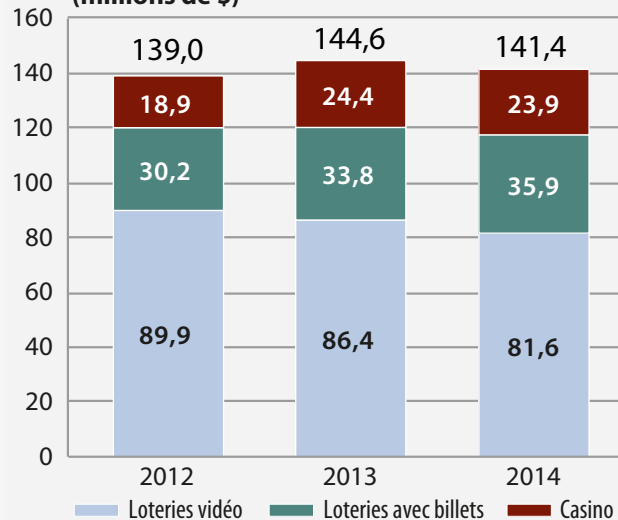
- conduite et gestion des activités de jeu dans la province;
- élaboration et la mise en œuvre de l'orientation stratégique provinciale en matière de pratique responsable des jeux de hasard, incluant la gestion de l'entente de prestation de services du centre de renseignements sur le jeu responsable du Casino Nouveau-Brunswick;
- élaboration et mise en œuvre des lois et des règlements provinciaux sur les jeux de hasard;
- surveillance, suivi et analyse des recettes des jeux de hasard dans la province générées par les prestataires de services; fourniture des conseils d'orientation stratégique, de l'information et de la liaison avec les Premières Nations en ce qui concerne les ententes de partage des recettes;
- fourniture des conseils, de l'information et des analyses afférents à l'élaboration, à la mise en œuvre, à la conduite et à la gestion de la politique relative aux jeux de hasard du Nouveau-Brunswick.

Au cours de l'exercice financier 2013-2014, les activités des jeux de hasard dans la province ont généré plus de 141 millions de dollars de recettes.

Faits saillants

La Société a entrepris un examen approfondi des ententes actuelles de partage des revenus, notamment sur le plan de leur efficacité, de leur degré d'harmonisation avec la stratégie du GNB, de même que sur le plan de leur viabilité, de leur caractère équitable et de leur prévisibilité. Le travail a également porté sur des mécanismes de financement de rechange. Les conclusions de ce travail ont été soumises à l'analyse du gouvernement.

Recettes provinciales du jeu par source (millions de \$)



La SLJNB a piloté l'initiative de cartographie des processus du Ministère et a cartographié avec succès quatre de ses méthodes d'exploitation.

Les services du centre de renseignements sur le jeu responsable du Casino Nouveau-Brunswick ont été renouvelés dans le cadre d'un processus d'appel d'offres.

Bureau du contrôleur

Le **Bureau du contrôleur** joue un rôle directeur dans les services de comptabilité et de vérification interne offerts à divers organismes gouvernementaux afin d'encourager une gestion efficace des ressources du gouvernement.

Le **contrôleur** est le directeur des services comptables et de la vérification interne de la province du Nouveau-Brunswick. Le contrôleur relève du sous-ministre des Finances et doit, en vertu de la *Loi sur l'administration financière* :

- contrôler le traitement de toutes les transactions comptables reliées aux activités opérationnelles du Fonds consolidé de la province et rédiger des rapports sur les résultats de celles-ci pour le compte du ministre des Finances;
- fournir l'assurance que les systèmes de gestion, les procédures et les contrôles internes fonctionnent de manière économique et efficiente, et que les résultats des programmes sont obtenus en conformité avec l'autorité législative en vigueur, ainsi que ses politiques, plans et réglementations.

Le Bureau du contrôleur est divisé en trois sections : les Services administratifs, les Services comptables et les Services de vérification et de consultation.

La **Section des services administratifs** du Bureau du contrôleur se compose du contrôleur et du soutien administratif. Elle donne une orientation globale au Bureau dans l'exercice des responsabilités qui sont conférées au contrôleur par la loi. De plus, elle fournit au Bureau un appui en matière de secrétariat et de classement.

La principale responsabilité de la **Section des services de comptabilité** du Bureau du contrôleur est la préparation des états financiers annuels de la province, notamment la publication de l'ensemble des volumes des Comptes publics et de renseignements supplémentaires sur le site Web du Ministère.

Les Services comptables fournissent des conseils en comptabilité aux ministères, au personnel du Conseil de gestion et aux organismes gouvernementaux; ils fournissent l'interprétation des normes comptables émergentes et de leurs répercussions sur la province; ils fournissent de l'information sur les prospectus des émissions d'obligations du gouvernement du Nouveau-Brunswick et assurent le fonctionnement et la maintenance du système d'information financière du Ministère.

La **Section des services de vérification et de consultation** du Bureau du contrôleur assiste le gouvernement dans sa gestion des ressources publiques au moyen de divers services internes d'assurance et de consultation, ainsi que dans l'identification de possibilités d'efficacités et d'économies opérationnelles à la demande des ministères et des organismes centraux. Les types d'examen d'assurance incluent : les vérifications financières, les vérifications de la conformité, les vérifications du système d'information ainsi que les examens opérationnels (examens du rendement) et juricomptables.

Faits saillants

Le Bureau du contrôleur a entrepris un examen stratégique visant à élaborer une vision et une stratégie en vue de fournir un éclairage expert sur les activités du gouvernement par les mesures suivantes :

- processus de leadership efficace en matière de gouvernance et de gestion du risque;
- orientation touchant les politiques et contrôles comptables, ainsi que l'évaluation des impacts financiers;
- facilitation d'une collaboration interministérielle.

Un projet Lean Six Sigma a été mis en œuvre dans le but d'améliorer les processus de production de rapports financiers annuels. Cette mesure a contribué à donner les moyens au Bureau de diffuser des états financiers consolidés pour la province 60 jours avant les élections, comme le prévoit la *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières*.

Le Bureau a évalué et appliqué les exigences en matière de production de rapports pour les régimes de retraite à risques partagés, conformément aux normes comptables pour le secteur public. La province du Nouveau-Brunswick est la première au Canada à établir des régimes de retraite selon ces structures. En ce sens, nous sommes un modèle dans le domaine de la comptabilité et auprès d'autres gouvernements.

Une assistance a été fournie aux ministères en ce qui concerne la production de rapports internes sur les résultats du tableau de bord équilibré.

Une assistance a été fournie au gouvernement en ce qui a trait aux rapports en ligne sur les frais de déplacement des cadres supérieurs, dans une optique de transparence accrue.

Division du revenu et de l'impôt

La **Division du revenu et de l'impôt** offre des conseils d'orientation stratégique et de l'information, et elle formule des recommandations concernant l'analyse, l'élaboration et la mise en place des politiques fiscales du gouvernement. De plus, elle assure une administration équitable, efficace et efficiente des programmes d'impôt et de réglementation. Elle offre également des conseils d'orientation stratégique et de l'information sur les relations fédérales-provinciales-territoriales en matière de relations des politiques fiscales. Elle siège à un certain nombre de comités intergouvernementaux sur des questions d'intérêt commun et travaille en étroite collaboration avec l'Agence du revenu du Canada (ARC). La Division du revenu et de l'impôt est composée de la Direction de la politique de l'impôt, du Bureau du Commissaire de l'impôt, et de la Direction de la prestation des programmes.

La **Direction de la politique de l'impôt** effectue des recherches et des analyses sur des questions ayant trait aux politiques de l'impôt. Elle élabore des options, offre des renseignements, des conseils et des recommandations, et met en œuvre des mesures législatives appuyant les priorités du gouvernement en matière de politiques de l'impôt. Le travail d'élaboration des politiques de la Direction a trait à tous les aspects de l'imposition : impôt sur le revenu (des sociétés et des particuliers), taxes à la consommation (TVH, taxe sur l'essence et les carburants, taxe sur le tabac), impôt foncier et autres taxes.

Le **Bureau du commissaire de l'impôt** assure le respect des lois ayant trait aux recettes et à l'imposition, principalement pour ce qui est de l'impôt foncier et des taxes à la consommation. Ses principaux domaines de responsabilité incluent l'analyse des questions d'application de l'impôt, la fourniture d'interprétations et de conseils et l'élaboration de propositions de modifications législatives. Au sein du Bureau du commissaire de l'impôt, la Section des services de vérification et d'enquête remplit des fonctions de vérification, d'assurance et de contrôle des remboursements, en plus d'assurer la formation, l'inspection et l'information concernant les services liés aux programmes. Elle assure une surveillance de la conformité des activités visées par les lois désignées, tant au sein du ministère des Finances qu'au nom d'autres ministères et organismes gouvernementaux. De plus, l'examen et l'assurance de la perception des impôts par l'ARC, pour le compte de la province, relèvent du mandat de la Section.

Faits saillants

Le projet de cinq ans Gemini (visant le remplacement du système d'évaluation et d'imposition foncière) a entamé sa quatrième année. Les dépenses du projet continuent d'être inférieures d'environ 5 millions de dollars à celles prévues au budget, et son échéancier est respecté. La mise en œuvre de la première version du système est prévue pour le 5 janvier 2015, et la deuxième devrait suivre à l'automne de la même année.

La Division a travaillé avec la Division de la politique fiscale et le ministère de l'Énergie et des Mines à la mise sur pied de nouveaux régimes de redevances relatifs à la potasse, au pétrole et au gaz naturel.

Voir les tableaux 2 et 3 pour des renseignements détaillés sur les activités de la Section des services de vérification et d'enquête ainsi que de la Section de comptabilité fiscale, de remboursements et Analyse financière.

La Division a lancé avec succès le programme de rapprochement des comptes visant le recouvrement de plus de 10 millions de dollars en impôt foncier en souffrance. Le programme a très bien fonctionné, et, après l'émission d'environ 35 000 lettres, ses objectifs avaient été dépassés de plus de 40 %.

Le nouveau projet de développement d'une application ministérielle liée à l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants (IFTA) se déroulera sur trois ans. Ce système assurera la gestion administrative des fonctions de plus de 900 transporteurs inscrits dans le cadre de l'entente IFTA et comptera pour plus de 50 millions de dollars en recettes associées aux taxes sur le carburant. Le projet est en phase de « conception » et la première phase de lancement est prévue pour la fin de l'année 2014.

La Division a lancé un programme de numérisation et de stockage électronique des documents et, à ce jour, 100 000 applications et documents ont fait l'objet d'une numérisation et d'un stockage par la Gestion des dossiers.

La **Direction de la prestation des programmes** est chargée de veiller à la prestation efficace des programmes ayant trait aux recettes et à l'imposition pour ce qui est de l'impôt foncier et des taxes à la consommation. Ses principaux domaines de responsabilité comprennent l'immatriculation et la délivrance de licences des entreprises, la facturation et la perception de l'impôt foncier, le traitement des déclarations d'impôt et des demandes de remboursement, les fonctions comptables liées aux revenus, l'élaboration et la mise en application des modifications législatives et la prestation d'un soutien important et de conseils d'expert en matière d'administration des programmes d'impôt.

Division de la trésorerie

La **Division de la trésorerie** est responsable du financement des sociétés de la province et de la Couronne, de la gestion du Fonds consolidé, de l'investissement et de l'administration de divers fonds dédiés et de la fourniture d'analyse et de conseils sur la stratégie financière.

La **Direction des marchés financiers** est responsable du financement à long terme et de la gestion du passif de la province et de diverses sociétés de la Couronne, de l'investissement et de la comptabilité des différents fonds dédiés et de la fourniture d'analyse et de conseils sur la stratégie financière et comptable.

La **Direction de la gestion bancaire et de la trésorerie** est responsable de la gestion et de la conciliation de la trésorerie du Fonds consolidé et de divers fonds dédiés, de l'émission des bons du Trésor, de la négociation et de la gestion des conventions bancaires, de l'exploitation des sociétés de financement de la Couronne, du rôle de liaison avec les agences de notation et de la fourniture d'analyse et de conseils sur la stratégie financière et comptable.

Faits saillants

Le travail de réforme des régimes de retraite dans les services publics, des enseignants et des membres de l'Assemblée législative a été finalisé. Un total de cinq régimes de retraite de la fonction publique ont maintenant fait l'objet d'une réforme.

La Division a participé à l'intégration de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick avec la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick restructurée, de façon à rationaliser les processus et à réduire les coûts d'environ 80 000 \$ par année.

Une nouvelle entente de services bancaires a été négociée, menant ainsi à une amélioration des services et à des économies d'environ 10 000 \$ par année pour la durée du contrat.

La Division a également assumé des responsabilités auparavant prises par un fournisseur tiers visant une partie du traitement des paiements de l'impôt foncier, sans que cela entraîne des coûts supplémentaires.

Information financière

Tableau 1 : État des dépenses ministérielles par poste budgétaire

Exercice terminé le 31 mars 2014

	Budget (000 \$)	Dépenses réelles (000 \$)
Services personnels	14 431,2	12 725,2
Autres services	5 926,5	7 722,3
Fournitures et approvisionnement	237,1	99,4
Biens et matériel	228,6	132,6
Contributions et subventions	112,0	17,0
Frais de la dette et autres frais	100,0	43,9
TOTAL	21 035,4	20 740,4

Tableau 2 : Services de vérification et d'enquête

Volumes d'activité pour 2013-2014

Activité de programme ou service	Volume de cession	Total
Vérifications	572	
Examens et inspections de la conformité	356	
Enquêtes	267	
Visites d'information	441	
Élimination des retours délinquants	8	
Oppositions ou appels	6	
Remboursements	54	
Pénalités administratives	215	
Poursuites et contrôles routiers	42	
Sous total		1 961
Avertissements et amendes		29
Examen des vérifications d'autres instances		425
Volume total		2 415

Tableau 3 : Unité des paiements et remboursements d'impôt et Analyse financière

Le tableau suivant fournit les activités de 2013-2014 et les dépenses ou recettes correspondantes des divers programmes en matière de prestations et d'impôts administrés par la Division des recettes et de l'impôt.

Volumes d'activité pour 2013-2014

Nombre	Programme ou service	(000 \$)
24	Remboursements au titre du programme de la taxe sur le capital des corporations financières	1 800
1 523	Paiements faits par les percepteurs au titre des carburants	255 600
2 688	Remboursements des taxes sur les carburants	27 100
72	Remboursements de la taxe de vente harmonisée	4 800
47 470	Programme d'aide pour l'énergie domestique	4 500
31 231	Rajustement des dégrèvements d'impôt foncier pour propriétaires à faible revenu (janv. à déc. 2013)	8 200
40 611	Prestations pour personnes âgées à faible revenu	16 200
2	Programme d'aide relatif à la sclérose en plaques	5
9 369	Rabais sur les droits de scolarité au N.-B.	19 100
58 045	Paiements au titre de la taxe provinciale sur les véhicules	17 200
192	Remboursement de la taxe provinciale sur les véhicules	76
16 361	Certificats d'impôt foncier	393
577 544	Paiements au titre de l'impôt foncier	915 800
8 211	Remboursements de l'impôt foncier	14 000
66	Programme de report de l'impôt foncier pour les personnes âgées	9
100	Crédits d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises	5 800
307	Paiements faits par les percepteurs au titre du tabac	154 800
641	Remboursements de la taxe sur le tabac	17 800

Résumé des activités de dotation

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leurs ministères respectifs. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'exercice 2013-2014 du ministère des Finances.

Le Ministère a lancé 21 concours, dont sept concours ouverts (publics) et 14 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations suivantes en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

Type de nomination en poste	Description de la nomination du poste	Disposition de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Nombre
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none">• un niveau d'expertise et de formation poussé;• un niveau élevé de compétences techniques;• une compétence reconnue dans le domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des groupes de minorités visibles l'égalité d'accès aux possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents identifiés dans les bassins de talents des ministères et qui satisfont aux critères en quatre points de l'évaluation du talent, notamment le rendement, la disponibilité opérationnelle, la volonté et l'esprit critique.	16(1)b)	5
Mutation latérale	Le processus de mutation latérale du GNB permet de transférer les employés entre les parties I, II (conseils scolaires) et III (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)c)	2
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou qui est nommée pour une période déterminée en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	6
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes COOP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de niveau débutant au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

Résumé des projets de loi et d'activités législatives

Sanction royale reçue le 21 juin 2013

Projet de loi 51 - Chapitre 18

Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick

<http://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1007&legi=57&num=0&page=>

Projet de loi 52 - Chapitre 19

Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac

<http://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1008&legi=57&num=0&page=>

Projet de loi 69 Chapitre 36

Loi sur les emprunts de 2013

<http://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1029&legi=57&num=0&page=>

Sanction royale reçue le 5 juin 2013

Projet de loi 70 Chapitre 2

Loi de 2013-2014 portant affectation de crédits

<http://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1030&legi=57&num=3&page=>

Projet de loi 11 - Chapitre 44

Loi concernant la pension de retraite au titre de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics

<http://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1047&legi=57&num=0&page=>

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction	Le Plan sur les langues officielles du ministère des Finances a été élaboré selon le Plan sur les langues officielles du gouvernement dévoilé en 2011. Ces plans se placent dans le cadre d'une démarche visant à faire avancer le statut des langues officielles et à assurer que les mesures nécessaires soient adoptées afin de respecter les dispositions de la <i>Loi sur les langues officielles</i> d'ici 2013.
Axe 1	Objectif : mettre en place les mesures nécessaires au développement d'un climat et d'un environnement de travail entraînant l'adoption de la Politique sur la langue de travail. Stratégies : <ul style="list-style-type: none">• Le ministère a offert des sessions informatives aux employés pour promouvoir la Politique sur la langue de travail.• Le ministère a encouragé l'adoption de journées consacrées à l'anglais ou au français dans les cas d'employés en apprentissage d'une langue seconde.• Le ministère a encouragé les employés à utiliser la langue de leur choix au travail et à porter l'épinglette « I'm learning French/English speak to me ».
Axe 2	Objectif : S'assurer que les employés réalisent les avantages liés au bilinguisme officiel de la province. Stratégie : <ul style="list-style-type: none">• Le ministère a fait valoir les avantages liés au bilinguisme officiel dans le cadre des sessions sur la langue de travail.
Efforts en cours	Les efforts ministériels en cours en matière de langues officielles comprennent, entre autres : <ul style="list-style-type: none">• Le maintien d'un profil linguistique permettant la prestation de tous nos services dans la langue officielle de choix du client.• Le respect de toutes les exigences du profil linguistique.• L'assurance que les communications par écrit ou oralement se fassent dans la langue de choix du client.• La tenue des examens de rendement de l'employé dans la langue de son choix.• La révision des politiques sur les langues officielles durant le processus d'examen du rendement.
Conclusion	Le ministère a assuré une promotion constante des politiques sur les langues officielles et a continué d'offrir des services de qualité aux clients dans la langue de leur choix. Aucune plainte relative aux langues officielles n'a été reçue au cours de l'exercice.

Résumé des recommandations du bureau du vérificateur général

remplissez le tableau ci-dessous en inscrivant vos mises à jour ministérielles quant aux recommandations du Bureau du vérificateur général. N'oubliez pas d'inclure les recommandations datant de l'exercice financier 2009-2010 jusqu'à 2013-2014. Faites un copier-coller du tableau au besoin.

Rapport du vérificateur général 2013 – Volume 2	Recommandations	
	Total	Adoptées
Chapitre 5 – Ministère des Finances – Recouvrement des créances (recommandations 5.49, 5.61, 5.105 et 5.129 sur le recouvrement et la comptabilité des dettes)	4	4*

*La mise en œuvre des recommandations 5.105 et 5.129 était en cours lorsque la fonction de recouvrement a été centralisée au Ministère des Services gouvernementaux. L'ASINB travaille actuellement à intégrer ces recommandations à ses procédures d'exploitation normalisées.

Rapport du vérificateur général 2011 – Volume 3	Recommandations	
	Total	Adoptées
Chapitre 2 – Ministère de l'Approvisionnement et des Services – Partenariat public-privé : école intermédiaire Eleanor W. Graham et école de Moncton-Nord (recommandation 2.31 – plans pluriannuels liés à des estimations de coûts en capitaux)	1	1
